poser le sentiment du devoir souvent abandonné dans la famille, dans l'armée, dans l'administration, dans la société et dans l'Etat. Les symptômes inquiétants que j'ai signalés déjà, les années précédentes, et qui continuent à se révéler dans l'état mental de la jeunesse, indiquent aux pouvoirs publics, la nécessité d'une ferme direction. Il importe surtout que la justice en cède jamais le pas à la politique. (Appl. à droite et sur divers bancs, bruit à l'extrême-gauche.)

Quant à toutes les questions que le suffrage universel a paru soulever, je n'ai, à cette heure, aucune autorité pour les résoudre. Il vous apparaît seulement que les solutions libérales sont plus voisines du succès en 1910 qu'en 1906. De l'étude des chiffres obtenus par les majorités et les minorités, du rapprochement des idées modérées dans les programmes et les professions de foi, je tire cette conclusion qu'un esprit nouveau a été introduit dans le Parlement. Le gouvernement parlera, vous le jugerez, sous le jugerez, mais d'un mot nous pouvons tout résumer : le suffrage universel a mis à l'ordre du jour le discours de Périgueux. (Très bien !)

De toutes les réformes qui ont occupé l'opinion publique, il en est qui échappent à l'action du gouvernement ; à vous seuls il appartient de fixer les règles qui doivent présider à vos délibérations et si quelques articles vous semblent défectueux, dites-le le plus tôt possible, afin que ce règlement échappe ensuite, pendant tout la durée de la législature, à des remaniements coûteux ou improvisés.

Mes chers collègues, l'antiquité romaine avait un dieu qui s'appelait Janus ; on le représentait avec une tête à double visage pour annoncer le don qu'il avait de regarder à la fois l'avenir et le passé.

Le jour solennel où votre président d'âge se trouve, pour ainsi dire, en présence d'une assemblée nouvelle, et d'une assemblée disparue, ce président ressemble à Janus qui voyait, en même temps, le passé, le présent et l'avenir. Respectueusement, je commence par saluer le présent et l'avenir en vos personnes, saluer vos nouveaux représentants du peuple. A l'œuvre ! la nation vous a confié ses destinées. Si je me suis abstenu de vous donner des conseils, du moins je vous offre mes vœux ; je souhaite que vous soyez unis pour travailler au mieux des intérêts de la France et de la République (Vifs appl.), en ne vous inspirant que des besoins supérieurs de la patrie et en résistant s'il le faut à la domination des groupes qui vous guettent pour vous absorber. (Appl. en sens divers.)

Mais Janus regardait aussi le passé, et votre président manquerait à son double rôle s'il ne jetait pas un regard attristé sur des collègues spirituels ou éloquents, d'opinions diverses, mais de talents éprouvés, qu'une retraite volontaire ou les hasards de la lutte électorale ont écartés momentanément de la vie politique.

Vous voudrez accueillir, j'espère, avec bienveillance, les sentiments d'un président d'âge auquel le temps a permis de s'élever au-dessus de la division des partis pour confondre, devant la France attentive, les souvenirs du passé et les espérances de l'avenir. (Appl. sur tous les bancs.)

Après le ci-devant, le scrutin est ouvert pour la nomination du président provisoire.

M. Brisson est élu président par 382 voix sur 578 votants.

Une quarantaine de voix se sont portées sur M. Deschanel.

Il y a donc une centaine de bulletins blancs.

On vote ensuite pour l'élection de deux vice-présidents provisoires.

La séance est suspendue pendant le dépouillement de ce scrutin.

La séance est reprise à 5 heures.

Sont élus vice-présidents MM. Etienne, par 439 voix, Bertoux par 396, sur 449 votants.

M. Louis Passy. — Le bureau provisoire étant constitué, j'invite M. Henri Brisson à prendre place au fauteuil présidentiel.

M. Henri Brisson prend place au fauteuil. (Vifs appl. à gauche et sur divers bancs.)

Il serre la main du doyen d'âge, qui regagne sa place aux bancs de la droite.

M. Brisson remercie la Chambre du témoignage de confiance qu'elle lui donne et signe la majorité réformatrice qui va travailler pour le bien du pays.

La prochaine séance est fixée à vendredi, 9 heures, pour commencer la discussion des dossiers d'élection.

La séance est levée à 5 h. 10.

Échos parlementaires

LES INVALIDATIONS

Jamais on n'a vu les couloirs plus animés. Les battus y sont venus en assez grand nombre remplimentier les élus.

On prédit que s'est l'âge d'or qui commence, que la magnanimité de la nouvelle Chambre ratifiera toutes les élections et validera tous ceux qui net paru aujourd'hui sur les gradins de l'assemblée...

Mais les anciens, des philosophes, nous disent : « Ne vous fiez pas à ces apparences, qui sont dues à l'envahissement par la Chambre de 200 membres nouveaux, soustraits jusqu'ici aux mesquines passions de la maison. Ils y passeront comme les autres, et vont se centir bientôt des gênes d'invalidateurs. Il serait étonnant qu'ils n'obtiennent pas l'annulation d'une disaine d'élections. »

La générosité est le fait d'une belle âme, mais il y a tant d'élections usurpées que nous acceptons sans trop de pendulisme l'horoscope des anciens.

M. DOUMER CHERCHE UN SIÈGE

D'après le *Petit Provençal*, M. Puyaset, qui a été élu, le 24 avril dernier, comme député radical de la 1re circonscription de Grasse, donnerait sa démission, afin de permettre à M. Doumer de se présenter à sa place.

Le *Petit Provençal* ajoute : « Nous ne nous faisons l'écho de ce bruit que sous toutes réserves ».

Signalons, d'autre part, un bruit d'après lequel M. Doumer attendrait l'invalidation d'un député élu à 40 voix de majorité seulement dans un département où lui-même joua un rôle politique avant son départ en Indo-Chine, afin de briguer la succession de ce parlementaire.

A l'Elysée

Le président de la République a reçu cette après-midi, à 4 heures, avec le cérémonial coutumier, S. M. le roi de Grèce.

M. Fallières a reçu ensuite le maréchal Hermès da Fonseca, président de la république du Brésil.

AU BANQUET DE L'ALLIANCE DÉMOCRATIQUE

Retour à la concentration républicaine
Rupture avec les radicaux-socialistes
Tous d'accord pour voter la R. P.

L'Alliance démocratique a donné, hier soir, un grand banquet politique sous la présidence de M. Adolphe Carnot. Un très grand nombre d'hommes politiques y assistaient et notamment les vingt-deux nouveaux élus du parti.

Au dessert, M. Adolphe Carnot a précisé le programme des républicains de gauche : réforme électorale, liberté d'enseignement, suppression des monopoles. Après une adhésion complète à la R. P., M. Carnot a préconisé une concentration de tous les républicains, mais en indiquant très nettement que cette union, largement ouverte à tous, doit s'établir, à l'exclusion des radicaux sectaires et des radicaux-socialistes, qui n'ont pas leur place dans la nouvelle majorité.

M. Léon Bérard, nouvel élu des Basses-Pyrénées, a fait appel « à la collaboration de tous les républicains soucieux de la grandeur française ».

M. Chaumet, député de la Gironde, a salué le nouveau classement des partis, dans lequel l'Alliance démocratique figurera comme un groupe homogène et agissant.

En terminant, M. Poirrier, sénateur de la Seine, a donné des conseils de sage administration.

La rentrée au Sénat

Au Sénat, rentrée très calme. Peu d'animation dans les couloirs. La plupart des sénateurs, prévoyant que les travaux de la haute assemblée ne seraient repris que la semaine prochaine, ne se sont pas décidés à abandonner leurs villégiatures.

Les sénateurs présents commentent le résultat des élections et les modifications profondes qu'il apporte dans la politique. Les combistes sont moroses. Une question préoccupe vivement les sénateurs de gauche, celle de la réduction de l'indemnité parlementaire ; ils craignent, en effet, que les nouveaux députés ne se laissent entraîner, par crainte des électeurs, à diminuer le chiffre de l'indemnité parlementaire.

Dans les groupes on fait des gorges chaudes de la mésaventure dont a été victime M. Lintilhac.

« Il a suffi qu'il patronne des candidats pour les faire battre », a dit un de nos collègues malicieux.

Une élection cause de vives appréhensions, celle du la Côte-d'Or, où M. le général André s'obstine à réclamer des électeurs un vote qu'ils ne veulent pas lui accorder. Ceux qui redoutent le plus son entrée au Sénat ne sont pas ses adversaires.

Les déclarations de M. Briand sont bien accueillies et tout le monde se félicite de ses explications au sujet de l'impôt sur le revenu, dont la Commission des finances est résolue à mener l'étude avec mesure et lenteur.

En attendant ce grand débat encore lointain, le Sénat a de nombreux projets à l'étude : on a distribué aujourd'hui 39 projets aux sénateurs. Parmi les première questions qui viendront en discussion figurent le codification des lois ouvrières, le reboisement des forêts, l'inégibilité de certaines fonctionnaires et la recherche de la paternité, etc.

La séance est ouverte à 3 h. 15 par M. Antonin Dubost qui prononce l'éloge funèbre de M. César Duval, sénateur de la Haute-Savoie, et s'exprime ainsi au sujet de la catastrophe du *Pluviôse*.

« Il nous reste un pieux devoir à remplir.

» Tandis que l'équipage du *Pluviôse* s'exerçait dans la profondeur des mers aux œuvres de défense nationale, la mort l'a frappé tout entier, et les flots nous disputent encore jalousement ses restes glorieux ! Que la mémoire de ces héroïques serviteurs du pays, que toute la marine française reçoivent ici notre salut et notre hommage, et que la patrie recueille leurs familles malheureuses auxquelles j'adresse, en votre nom, nos douloureuses sympathies ! (Appl. vifs et répétés sur tous les bancs.)

M. Pichon dépose le projet tendant à ratifier un arrangement international relatif à la protection de la propriété artistique.

Les incidents électoraux de la Réunion

M. Crépin, sénateur de la Réunion, demande à interpeller le ministre des Colonies sur l'état d'anarchie et d'insécurité existant à la Réunion par suite des agissements des hauts fonctionnaires de l'île.

M. Trouillot. — L'interpellation de M. Crépin porte sur les incidents qui se sont produits à la Réunion lors des dernières élections. Il faut laisser à la Chambre le temps de vérifier les pouvoirs avant de se prononcer sur cette question. (Exclamations.) Je demande l'ajournement à un mois. (Vives exclamations.)

M. de Goulaine. — Le gouvernement sera renversé d'ici là ! (Rires.)

M. Crépin. — Les opérations électorales de la Réunion ne sont aucunement en question. (Très bien !) Je veux appeler l'attention sur des crimes qui ont été commis et qui peuvent avoir pour conséquence la condamnation de leurs auteurs aux travaux forcés. Il n'est pas possible que l'administration locale reste plus longtemps sous le coup d'aussi graves accusations. Le garde des sceaux est saisi d'une plainte en faux contre le gouverneur. (Vives exclamations.)

M. le Cour-Grandmaison. — Il faut liquider cette question tout de suite. (Très bien !)

M. Trouillot. — Nous ne pouvons pas enlever à la Chambre le droit de contrôle sur les opérations électorales. (Réclamation.)

Voix nombreuses. — Mais non ! Il ne s'agit pas de cela !

M. Crépin. — La question des pénalités est absolument distincte de celle des validations. (Appl.)

Dans les questions que je veux traiter, ce sont les tribunaux qui doivent se prononcer et la Chambre ne peut être appelée à se prononcer qu'après l'autorité judiciaire. (Très bien !)

Il faut débarrasser la Réunion et toutes nos colonies des fonctionnaires de grand chemin (Vifs appl.), dont vous les avez accablées. (Appl.)

Notre colonie vous réclame justice, vous ne pouvez pas la lui refuser. (Appl.)

Le renvoi à un mois est prononcé à la demande du ministre.

Le Sénat s'ajourne à mardi 2 heures.

La séance est levée.

Lalutte scolaire

Curés condamnés

Nous relations, il y a quelques jours, les poursuites exercées contre deux prêtres de la Meuse ; un troisième, M. l'abbé Saint-Vanne, curé de Tillot, vient d'être condamné par le tribunal de Verdun à 200 francs d'amende, en application des articles 34 et 35 de la loi du 9 décembre 1905.

Il y a quelques mois, M. l'abbé Nizon, curé de Clerges et de Gesnes (Meuse), voulant obtenir le retrait d'un manuel d'histoire condamné, demanda l'ouvrage à deux enfants. Ne soupçonnant pas que la commune qui n'a pas de ressources, paye les livres aux familles, il se permit, comme point de repère, de faire, au crayon, *non pas des ratures*, mais quelques soulignés et quelques croix en face des principales erreurs historiques ; à un autre endroit, il y a le mot « faux ». C'est tout.

Manuels et plainte sont adressés, non au simple police, pour dommage causé à la propriété mobilière communale ; mais en correctionnelle pour « faire dire par le tribunal que le curé de Gesnes, à l'église, c'est-à-dire lui, ministre du culte, dans l'édifice affecté au culte, a pris des livres scolaires, les a raturés, a dit qu'ils contenaient du venin, du poison. »

L'inculpé refusant de déposer — ce qu'on devrait toujours faire, — l'accusation avorta à Montmédy et vint échouer à Montfaucon. Après trois audiences destinées à administrer la preuve, le ministère public reconnut que les manuels n'avaient pas pardu pour un sou de leur valeur, mais déclara qu'il y avait atteinte à la propriété communale ! Bref, 3 francs d'amende ; en tout, 13 fr. 50 de frais.

M. le curé opposant jusqu'au bout l'attitude passive et refusant de payer son amende, M. le percepteur de Romagne-sous-Montfaucon, et Me Somnard, huissier à Montfaucon, sont venus saisir le mobilier du presbytère et ont procédé à la vente publique.

Les A. P. F.

Réunie pour donner la forme légale à leur association dont les bases avaient déjà été posées, un nombre important de pères de famille, parmi lesquels des maires, adjoints, conseillers municipaux, représentant toutes les paroisses du doyenné de Menotey (Jura), ont voté des statuts et élu un Comité de 15 membres.

Mgr Ganthey, archevêque de Besançon, a tenu à présider lui-même le douzième Congrès général des A. P. F. de son nouveau diocèse.

350 chefs de famille, représentant les 46 associations cantonales, avaient répondu à l'appel de leur archevêque. Un grand nombre de prêtres, groupés en une section spéciale, prirent part aussi à ce Congrès. L'ordre du jour portait : *Organisation des Associations de la Fédération.*

Ceux qui savent vouloir

Des renseignements précis et circonstanciés qui me sont adressés, il résulte que nos écoles sont plus prospères et plus fréquentées que jamais. On est parvenu avec peine, à créer des incidents dans trois ou quatre localités, et ces *incidents se bornent au refus de quelques enfants d'apprendre leur leçon d'histoire.*

Ainsi s'exprime M. Ch. Faubert, inspecteur d'Académie, dans une circulaire au personnel enseignant de l'Ardèche.

En regard de cet optimisme de commande, voici un épisode qui montre sous son vrai jour la réalité.

Au Gros-de-Géorand (Ardèche), à la suite de plaintes réitérées des parents à l'instituteur puis à l'inspecteur, pour obtenir le changement des manuels scolaires, les enfants avaient fini par mettre ces mauvais livres au feu et à déserter l'école, où l'instituteur n'avait plus à faire classe qu'à ses deux beaux-frères, deux grands garçons qui semblent bien avoir passé l'âge d'apprendre à écrire...

Les pères de familles se mirent alors en tête d'avoir une école à eux, une école où l'on apprendrait à leurs enfants arithmétique et géographie sans doute aussi bien qu'ailleurs, mais avant cela et au-dessus de cela, le respect de Dieu et de la religion, l'amour du devoir.

C'était en janvier dernier ; malgré la saison rigoureuse et défavorable, ils se mirent à l'œuvre : trois mois durant, dans la boue, sous la pluie ou la rafale, chacun tint à l'honneur de contribuer à édifier et aménager le nouveau local. L'école s'achava, l'instituteur fut trouvé ; l'on fit l'obligatoire déclaration. Et le temps légal pour faire opposition à peine écoulé, tous les petits exclus encadrés de leurs parents, après avoir entendu la messe et chanté le *Credo* entrèrent solennellement à la nouvelle école : Le crucifix fut accroché en bonne place, et sous son divin regard, la première classe commença. A l'appel il ne manquait personne... malgré la longue épreuve de quatre mois...

M. l'inspecteur d'Académie de l'Ardèche évidemment ignorait ces détails...

Associations de chefs de famille

Le lundi 30 mai, a eu lieu, à La Roche-sur-Yon, sous la présidence de Mgr Catteau, évêque de Luçon, une réunion destinée à fédérer les associations cantonales de chefs de famille de Vendée.

Toutes les associations existantes, au nombre de 24, étaient représentées.

Dans un rapport verbal, M. Chabot exposa avec force et clarté l'utilité de la Fédération, son but, ses moyens d'action.

On étudia ensuite les statuts qui, après une chaude discussion, furent adoptés.

L'assemblée a été d'avis qu'il y avait lieu de constituer une Fédération libre, et la Fédération nomma ses bureaux.

Sont attribués

Par décrets parus à l'*Officiel* sont attribués au bureau de bienfaisance d'Hirin (Nord) les biens de la Fabrique de cette ville, et à l'Etat la bibliothèque de la Mense curiale de Morée (Loir-et-Cher).

Neuf décrets en date du 23 mai 1910 créent en les dotant des biens des Fabriques correspondantes, des bureaux de bienfaisance dans les communes de Routier (Aude), St-Germain-de-Murencennes (Charente-Inférieure), St-Paul (Gironde), Lacoste (Hérault), Marnoz (Jura), Manglieu (Puy-de-Dôme), Boschyons (Seine-Inférieure), Terramesnil (Somme), Semoutron (Yonne).

Par décrets du président de la République sont affectés au service de la Caisse des dépôts et consignations les immeubles ecclésiastiques diocésains suivants : Grands Séminaires de Bordeaux et de Lyon, palais épiscopal d'Amiens.

IIIe Congrès des patronages féminins

A PARAY-LE-MONIAL

L'auditoire du Congrès a beaucoup augmenté en prêtres et en dames.

Il s'agit de prouver que dans toutes les campagnes les patronages sont possibles. Mlle Petit, qui connaît à fond la campagne et qui en est, raconte, dans un rapport sérieux et d'un vif intérêt, comment s'est fondé son patronage à elle, sans appui de châtelain ni de châtelaine. Le croirait-on ? Celle demoiselle et ses compagnes font leur étude des Méditations de Bossuet. Si de tels exemples pouvaient être suivis...

Viennent ensuite des rapports sur la condation et les débuts d'un patronage visant spécialement les pollies et les grandes jeunes filles.

Mlle Mielle de Charolles indique les moyens d'attractions au patronage : bibliothèques, canseries, représentations, etc...

Mardi soir, on étudie les *Cercles d'études* féminins : le cercle d'études moyen, de formation individuelle, par le développement de l'intelligence, du cœur, de la volonté ; le cercle d'études des directrices, centre et foyer du patronage (pédagogie, psychologie de l'enfant ; le programme du cercle d'études ; questions religieuses, pédagogiques, sociales.

Mme Pichenot fait sur cette matière un rapport vraiment magistral.

Mlle de Maubienc donne un aperçu sur une création originale : une mutualité intellectuelle féminine, véritable embryon d'Académie.

Les processions de la Fête-Dieu

De nombreux lecteurs et amis nous écrivent pour nous dire comment a été célébrée, dimanche, la solennité de la Fête-Dieu. Il nous est impossible de citer tous les intéressants détails qu'ils nous donnent. Mentionnons pourtant les belles processions qui se sont déroulées à Nogent-le-Rotrou, dans les quatre principales rues de la ville, pendant deux heures ; à Nogent-sur-Marne, dans une propriété particulière ; la manifestation originale d'Alençon où groupée en une foule compacte, les fidèles des trois paroisses de la ville sont allée successivement à chaque église recevoir la bénédiction du Saint-Sacrement ; la procession solennelle qui a eu lieu dans l'église de Saint-François, à Castelnaudary (Aude).

La population de Saint-Jean-de-Maurienne est vivement indignée contre le maire qui a interdit les processions, mais a accordé en même temps l'autorisation à des comédiens ambulants d'installer leurs baraques place de la Cathédrale, tout à côté de l'église.

La procession a eu lieu dans un parc.

La mort du prince Napoléon

Actuellement se trouve chez ses parents, à Fontans (Lozère), le R. P. Rousset, de la Congrégation des Oblats, natif de cette commune, lequel vient du sud de l'Afrique où il a passé dix-neuf ans, dont quinze dans le Zoulouland.

Interrogé sur la mort du jeune prince impérial, voici comment il raconte le tragique événement :

« Les troupes anglaises s'avançaient à travers le Natal vers le territoire des Zoulous. Le prince les suivait. Au matin du 1er juin 1879, un petit détachement de soldats anglais, dirigé par un officier du nom de Carey, fut envoyé en reconnaissance. Le jeune Napoléon obtint la permission d'en faire partie. Après quelques heures de marche, on se reposa près d'un torrent appelé Itshotshozi. Au départ, tandis que chacun était occupé à seller son cheval, 50 Zoulous, dissimulés dans un champ de maïs, surgirent soudain et accoururent avec des cris bruyants. L'officier anglais eut le tort et la lâcheté de crier : « Sauve qui peut ! » et de s'enfuir sans se préoccuper de ses subordonnés. Il fut condamné par un Conseil de guerre à un emprisonnement, où il perdit la raison, et mourut dans un asile d'aliénés.

» Le cheval ardent du prince devint violent à la vue des autres chevaux qui partaient au galop. Le prince s'arma de son revolver et de son sabre, fit face aux Zoulous et en terrassa plusieurs. Mais les sagaies s'abattaient nombreuses. Il tomba criblé de coups. Un détachement anglais, envoyé pour recueillir son corps, le trouva percé de 18 blessures mortelles. Les Zoulous avaient tué un prince, croyant frapper un officier anglais. Quand, plus tard, ils reconnurent leur erreur, ils en exprimèrent leur regret. L'un de ceux qui avaient participé au meurtre s'engagea à entretenir jusqu'à sa mort les abords du petit monument élevé à l'endroit où tomba le prince. »

JOURNÉES SOCIALES DE PROVENCE

Les 4 et 5 juin se tiendront, à Mirsmes (Bouches-du-Rhône), sous le haut patronage de Mgr l'archevêque d'Aix, et avec le concours de la Fédération des secrétariats sociaux des Alpes et de Provence, deux Journées sociales. Formation sociale de la jeunesse, habitations ouvrières, œuvres des Syndicats agricoles, Unions catholiques des employés de chemins de fer, transformation de la vie rurale, la femme au foyer, tels seront les sujets traités dans les sept cours qui rempliront ces journées. Samedi soir, conférence générale de M. le Dr Latil sur « le rôle des citoyens dans la lutte pour le repos dominical et la moralité publique » ; dimanche, à 5 heures, séance solennelle de clôture au Grand-Théâtre, sous la présidence de Mgr Bonnefoy.

Le 7e Congrès DE LA FÉDÉRATION JEANNE D'ARC

Le 7e Congrès annuel de la Fédération Jeanne d'Arc, dont la présidente est Mlle Maugeret, s'est ouvert hier matin, à 9 heures, dans la grande salle de l'Institut catholique, sous la présidence de Mgr Baudrillart, recteur.

Une dépêche du cardinal Merry del Val remise à Mgr Baudrillart par Mgr l'archevêque de Paris, à l'ouverture du Congrès, transmet aux congressistes la bénédiction du Saint-Père tant pour les travaux que pour l'Institut agronomique Jeanne d'Arc dont la bénédiction solennelle sera faite jeudi par Mgr l'évêque de Versailles.

La place nous manque pour rendre compte, même brièvement, de tous les travaux.

Parmi les rapports lus aux deux séances de la première journée, citons ceux de Mlle de Valbray sur « l'assistance aux mères pauvres » ; de Mlle Saillet sur « quelques extraits des manuels scolaires » ; de Mlle de Richardière, résumant le dernier Congrès diocésain de Paris et parlant des Institutrices libres ; de Mlle d'Héricault, disant « comment on lutte en Artois pour défendre les âmes des enfants » ; de M. Flavien Brenier, sur « les A. P. F. » ; de M. P. Biétry sur « la séparation des écoles et de l'Etat ». La journée s'est terminée par une éloquente allocution de M. B. Tevert, doyen de la Faculté libre de droit, sur « la liberté de l'enseignement ».

Aujourd'hui, mercredi, l'ordre du jour porte l'étude de ces deux intéressantes questions : « Maîtres et serviteurs ; Suffrage des femmes ».

Échos religieux

Pour obtenir le beau temps

Les pluies persistantes menacent de ruiner certaines régions du Sud-Est et du Midi. NN. SS. l'archevêque de Toulouse et l'évêque de Montauban prescrivent des prières pour obtenir la cessation du mauvais temps.

NOS AMIS DÉFUNTS

JÉSUS, MARIE, JOSEPH

Ont, 7 ans et 7 quarantaines, 3 juin 1910.

Mme d'Hotelans, née de la Haute, à Besançon. — Mlle Françoise-Marie Desdouits, 47 ans, à Arles-sur-Tech (Pyrénées-Orientales). — A Jérusalem, D.-Eugène Legrand, 62 ans, chanoine honoraire du Saint-Sépulcre, chancelier de patriarcat latin, membre du Comité directeur des pèlerinages de Pénitence en Terre-Sainte, ami très dévoué des œuvres de la Bonne Presse. — M. Maîburin Brunel, Fr. Conseil de Jésus de l'Institut des Frères de Ploërmel, 55 ans à Bonnemain (Ille-et-Vilaine).

Mme Yvn Bouvier, mère de M. l'abbé Ch. Bouvier, aumônier de la maison des « Jeunes Economes » de Paris, 77 ans, à La Flèche (Sarthe). — M. Michel Forgeot, membre du Comité paroissial, 61 ans, La Ferté-sur-Venance (Haute-Marne). — M. Pierre Coudomy, père de M. le curé d'Escalen (Aude), décédé pieusement chez son fils à l'âge de 76 ans. — Mme Louise-Isabelle Deleuze, née Lemaire, 88 ans, à Châlons-sur-Marne.

M. l'abbé René-Ernest Bourgain, ancien curé de Saint-Souplet (Marne). — M. l'abbé Porteau, curé doyen de Leigne-sur-Usseau (Vienne), 62 ans. — Sœur Augustine Battut, supérieure générale de la Congrégation de Saint-Joseph du Bon-Pasteur, à Clermont-Ferrand. — Marie Hoguet, 54 ans, à Chelers (Pas-de-Calais).

Mme la vicomtesse Jaubert, à Paris.

Mardi ont eu lieu, à Guéthary, au milieu d'une affluence considérable venue de tous les points du pays basque, les obsèques de Mgr Mugabure, archevêque de Tokio. Mgr Dubarce, vicaire général, a présidé la cérémonie.

MARIAGE

On recommande aux prières de nos lecteurs le prochain mariage de M. Etienne Dalle avec Mlle Elisa Boisteux.

Informations du soir

ROME

Par dépêche de notre correspondant particulier :

Le Pape a reçu, ce matin, Mgr Camassei, patriarche de Jérusalem, et le T. R. P. Cormier, général des Dominicains.

A CALAIS

Le vice-amiral Beline a télégraphié de Calais, à 8 heures du matin, au ministre de la Marine :

« *Le Bouvines* est arrivé.

» Le temps s'est embelli.

» Je pense que les scaphandriers pourront plonger à l'étale du matin. »

L'ÉTABLISSEMENT DE FONTGOMBAULT

On mande de Bourges que la Cour d'appel de cette ville vient de rendre son arrêt dans l'affaire de l'établissement de Fontgombault. Les directeurs de cet établissement étaient poursuivis en raison de mauvais traitements qu'ils étaient accusés d'avoir infligés aux enfants qui leur étaient confiés.

Le directeur de l'établissement, M. Marche, est condamné à trois mois de prison, avec sursis, et à 200 francs d'amende.

Le surveillant, Julien Guervelot, à quinze jours de prison et 200 francs d'amende, avec sursis.

M. Louis Boujean est déclaré civilement responsable.

LE CARNAGE DE JULLY

Auxerre, 1er juin. — Aujourd'hui s'ouvre devant la Cour d'assises de l'Yonne, présidée par M. de Valles, le procès de Jacquard et Vieny, des deux petits bergers suisses, qui, le 10 décembre dernier, à la ferme de Jully, égorgèrent cinq personnes et en blessèrent grièvement une sixième. Cette première audience est consacrée à l'interrogatoire des deux jeunes criminels.

AGRESSION CONTRE LE PRINCE IMPÉRIAL ALLEMAND

Berlin, 1er juin. — Le prince impérial se rendait à cheval au château, vers midi, après le revue, en passant par la place du Château et le Lustgarten, lorsqu'un individu, apparemment aliéné, lui a lancé une boîte de conserve vide, qui est tombée aux pieds d'un sergent de ville.

L'auteur de cet acte a été arrêté et va être soumis à l'examen des médecins aliénistes.

LA GUERRE RELIGIEUSE EN ESPAGNE

Madrid, 1er juin. — La presse anticléricale félicite M. Canalejas de ses mesures contre les associations et le pousse à une rupture avec Rome.

LA QUESTION CRÉTOISE

Constantinople, 1er juin. — *L'Ikdam* apprend que la Russie a notifié aux autres puissances protectrices de la Crète que du moment que la réinstallation de M. Zaïmis ne satisfaisait pas la Porte, il y avait lieu de chercher une autre solution.

On mande d'Adabazar (Anatolie) que 45 000 volontaires se sont déclarés prêts à prendre part à une guerre au sujet de la Crète.

UN PRIX DE 125 000 FRANCS

New-York, 1er juin. — *Le New-York Times* et le *Chicago Evening Post* annoncent qu'un prix de 25 000 dollars a été offert pour un vol en aéroplane de New-York à Chicago.

LA CLEMENCE DE FRANÇOIS-JOSEPH

Serajevo, 1er juin. — On a affiché ce matin dans les rues une « adhésion de l'empereur, en date du 31 mai, exemptant du reste de leur peine 200 condamnés, parmi lesquels figurent 31 déserteurs et 6 individus ayant commis le crime de haute trahison ; les autres condamnés étaient rendus coupables de délits politiques.

LES SOUVERAINS BELGES EN ALLEMAGNE

Berlin, 1er juin. — Un prince impérial a encore représenté l'empereur en passant ce matin la revue de la garnison de Berlin sur le champ de Tempelhof. Le temps était superbe. Assistaient à la revue : l'impératrice, le roi et la reine des Belges, la princesse impériale, les autres princes et princesses, la mission militaire chinoise.

NAUFRAGE A TERRE-NEUVE

Par câblogramme de notre correspondant de Saint-Pierre-Miquelon :

La goélette *Mauve*, de Cancale, venant des Bancs, a été perdue en accostant à Saint-Pierre. Il y a malheureusement six hommes noyés. Ce sont les nommés Charpentier, Jouguscd, Nivet, Bautier, Delesle et Thomas.

UNE GRÈVE AU MANS

Le Mans, 1er juin. — A la suite d'une réunion tenue hier soir, les ouvriers charpentiers du Mans ont décidé de se mettre en grève.

Ils ont abandonné le travail ce matin.

Ils demandent une augmentation de salaire et une nouvelle réglementation du travail.

Toulon, 1er juin. — Ce matin s'est réuni le premier Conseil de guerre maritime, sous la présidence du capitaine de vaisseau Vlier, pour juger le matelot Baptiste Bologna, des ateliers de la flotte, inculpé de meurtre du matelot Quilichini, de l'*Amiral-Charner*.

Bologna, qui avait tenté de se suicider, il y a quelques jours à l'hôpital de Saint-Mandrier où il avait mis le feu à sa literie, a été pris ce matin d'une violente crise d'épilepsie et on a dû l'emporter hors de la salle des séances.

Les débats ont été interrompus pendant plusieurs heures.

Toulon, 1er juin. — Ce matin est parti de Draguignan un train spécial emportant un bataillon du 112e de ligne pour garder les lignes du sud de la France.

Breslau, 1er juin. — Les appareils sismographiques du l'Observatoire de Krietern ont enregistré hier, de 6 h. 0 à 7 h. 30 du matin, une secousse sismique qui se serait produite à une distance d'environ 11 000 kilomètres.

Lire, faire lire et répandre pendant le mois de juin

Le petit Apôtre du Sacré Cœur, par le chanoine FERVRE. — Un vol. in-16 de 400 pages. Edition refondue et augmentée, avec une lettre du P. Lemius, ancien supérieur des Chapelains de Montmartre. Broché, 1 franc. Relié toile, 1 fr. 50 ; port, 0 fr. 20.

Mois du Sacré-Cœur, par le P. VINCENT JEANROY, de la Société des Prêtres du Cœur de Jésus. Nouvelle édition. — Un vol. in-32 de 184 pages, 10e mille. Broché, 0 fr. 50 ; port, 0 fr. 05. Relié toile noire, 0 fr. 75 ; port, 0 fr. 10.

Cor Jesu, historique, doctrine, pratique de la dévotion au Sacré Cœur de Jésus, par l'abbé LUCIEN POUX, professeur à l'Ecole Montalembert, Maichs (Doubs). Un vol. in-32 de 200 pages, 34 chapitres. Broché, 0 fr. 50 ; port, 0 fr. 05 ; relié, 0 fr. 75 ; port, 0 fr. 10.

Le Sacré Cœur de Jésus, d'après le doctrine des Saints Pères et la bienheureuse Marguerite-Marie. 30 méditations, par l'abbé F.-X. LANOES. Un vol. in-32 de 231 pages. Broché, 0 fr. 50 ; port, 0 fr. 05. Relié, 0 fr. 75 ; port, 0 fr. 10.

Mois du Sacré Cœur, à l'usage des personnes occupées. — Un vol. in-32 de 64 pages. Broché, 0 fr. 10. Relié, 0 fr. 25 ; port, 0 fr. 05.

A la France ! Appel au Sacré Cœur de Jésus. — Un vol. in-32 de 32 pages, avec couverture en deux couleurs. Broché, 0 fr. 10 ; port, 0 fr. 05.

MAISON DE LA BONNE PRESSE
5, RUE BAYARD, PARIS, VIIe

FEUILLETON DU 2 JUIN 1910 — 3 —

Le broyeur d'hommes

Il dissimula sa contrariété, et, rajustant à l'épaule la courroie relâchée de son sac, il prononça.

— J'essayerai.

Tous deux n'échangèrent plus que des phrases courtes et rares.

Ils atteignirent enfin la banlieue.

Sur la droite, une rue s'allongeait, bordée de ces hautes maisons étroites, dont l'angle est disposé pour servir d'étal à une construction nouvelle.

A gauche, l'autre rue offrait un tout différent aspect ; les constructions étaient basses, l'air y circulait, mais l'apparence en était nostalgique ; les animations de Paris et le calme de la campagne, en s'y neutralisant, y perdaient tout leur charme.

Un petit restaurant, situé tout au commencement de la rue, attira l'attention des deux voyageurs ; ils y entrèrent et demandèrent à déjeuner.

— Ce sera notre premier repas dans la capitale, déclara Martial, enorgueilli.

Le brave garçon se croyait déjà « bien Parisien ».

On leur servit avec parcimonie des barbes de lapin, dont ils durent opérer le sauvetage au milieu d'un océan d'eau saumâtre.

Florent, au dessert, ou plutôt au moment où le dessert aurait dû être servi, s'accouda sur la table ; les avant-bras glissèrent, la tête s'affala, et il s'endormit profondément.

Les hôtes vinrent tenir compagnie à Cappella, qui, lui, eût préféré faire la sieste.

— Voilà un jeune homme qui jouit sans doute d'un repos bien gagné ! fit observer l'hôtesse pour amorcer l'entretien, et, comme Martial se contentait de répondre par un oui somnolent, elle lui fit le récit de sa propre existence depuis les temps les plus reculés jusqu'aux jours présents et, finalement, lui apprit que son époux se nommait M. Maringuet Marlue.

M. Maringuet, qui avait passé récemment du mauvais côté de la soixantaine, était Marseillais et s'en montrait fier.

Malgré trente-cinq années de séjour à Montrouge, l'accent provençal était demeuré en parfait état de conservation. Quoiqu'il s'exprimât avec véhémence, M. Maringuet ne semblait pas précisément tenir l'emploi de chef de famille, l'autorité était toute du côté de Mme Maringuet.

Au physique, celle-ci présentait la forme d'un rectangle surmonté d'une sphère : les charmes de sa jeunesse ne se révélaient plus qu'à l'état d'énigme ; les yeux étaient vifs, et les paupières remuaient toujours.

Mme Maringuet, chacun suit sa chimère (!), croyait posséder l'étoffe d'un chef de la Sûreté. Depuis l'âge de vingt ans, elle employait ses loisirs, augmentés des heures prises sur son sommeil, à lire des feuilletons policiers.

Ses clients, que sa marotte amusait, la mettaient sur le compte de la blague méridionale.

Née à Ménilmontant, elle bénéficiait ainsi du régime de la communauté et participait aux privilèges de la cité phocéenne.

En voyant que Martial se préparait à éveiller son compagnon, elle retint le jeune homme.

— Laissez-le reposer encore un quart d'heure, dit-elle. Ce garçon-là a quelque chose.

— Quel donc ? interrogea Cappella, vaguement alarmé.

— Ne vous troublez pas, jeune provincial, avertit M. Maringuet. Ma femme est toujours ainsi ! Eh ! té ! c'est le flair de la police qui la travaille !

Cappella se se rassurait guère.

— Si la police savait ce que je sais ! proclama Mme Maringuet... Mais voilà ! elle ne le sait pas !... Tenez, mon ami, méfiez-vous !... il y a de mauvais coins dans Paris, n'allez pas par là... méfiez-vous ! méfiez-vous toujours !

L'indication manquait de précision, mais la précision n'est pas la caractéristique de la plupart des avertisseurs !

— Je ne puis pas, continua la digne dame ; vous avertir de tous les dangers que vous allez courir, ce serait trop long ! Vous m'intéressez ! Je juge très bien les gens sur leur physionomie ; la vôtre me plaît, elle est honnête, et plus on est honnête, plus on est dupe !

Mme Maringuet aurait continué longtemps de la sorte, si un bâillement ne l'eût interrompue. Florent s'éveillait.

— Il est temps de part